

Bureau du 11 avril 2005

Décision n° B-2005-3080

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Pollet et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 31 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la création du parvis du futur lycée du val de Saône et, notamment, de l'aménagement d'une aire de stationnement et d'une voie de desserte des transports scolaires, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 63 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, située rue Pollet à Neuville sur Saône et cadastrée sous le numéro 447 de la section AB.

Aux termes du compromis qui a été établi, la commune de Neuville sur Saône, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder à titre gratuit ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue Pollet à Neuville sur Saône et appartenant à la Commune.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 00486 le 18 mars 2002 pour la somme de 2 066 504 € - exercice 2006 en dépenses - compte 211 300 - fonction 824 - compte 132 800 - fonction 824 - pour ordre et en dépenses réelles - compte 211 300 - fonction 824 à hauteur de 457 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,